



sur le recensement mondial de la population  
de 1960  
-----

I - INTRODUCTION

L'organisation des Nations Unies a recommandé de procéder aux environs de 1960 au recensement mondial de la population et de l'Agriculture. Il convient par conséquent d'examiner dans quelles conditions il semblerait possible de donner suite à cette recommandation dans les territoires d'Outre-Mer français.

Nous rappellerons tout d'abord qu'en ce qui concerne l'Agriculture, le travail est déjà assez avancé; à la suite de diverses réunions préparatoires et du centre de démonstration de statistique agricole qui s'est récemment tenu à Bingerville (Côte d'Ivoire) un programme a pu en effet être mis sur pied et doit être incessamment diffusé dans chaque territoire.

Pour la démographie, la situation est tout autre : si des réunions préparatoires ont eu lieu en diverses régions du monde (Europe, Moyen-Orient, Amérique, Asie et Extrême-Orient) et tout dernièrement à Lourenço Marquês à l'occasion de la Conférence Inter Africaine de statistique, il faut reconnaître que la question n'a pas été abordée sur le plan des réalisations pratiques susceptibles d'être effectuées dans les territoires d'Outre-Mer français.

D'un autre côté, l'intérêt de ces investigations ne saurait faire de doute : les enquêtes démographiques tendent certes à se développer : après la Guinée dont le territoire entier a été soumis en 1955 à une enquête par sondage, la subdivision de Bongouanou en Côte d'Ivoire, la vallée du Niger au Soudan, celle du Bas Sénégal, le pays Kabré au Togo, la région du Konkouré en Guinée, puis enfin les quatre

cercles constituant le 1er secteur agricole de la Côte d'Ivoire ont été successivement ou simultanément le théâtre d'études analogues. A chaque fois des données nouvelles et fondamentales ont été rassemblées sur les structures et l'évolution des populations intéressées, données qui permettent d'envisager avec infiniment plus de sûreté et de précision et de leur situation actuelle et leurs perspectives d'avenir (migrations, structure des populations urbaines, accroissement naturel de la population, scolarisation, corps électoral, etc...).

Cependant ces investigations demeurent jusqu'à présent assez localisées; à l'exception de l'enquête de Guinée, toutes concernent des régions bien déterminées, empêchant toute extrapolation des résultats obtenus à des ensembles plus vastes, Et surtout les indications qu'elles fournissent ne reflètent que la situation du moment et non pas l'évolution de cette situation au cours du temps, renseignement qui présente un intérêt considérable en raison des modifications de comportement très importante que les influences diverses auxquelles sont actuellement soumises les populations africaines ne vont pas manquer de provoquer.

C'est donc à juste titre que le service des statistiques se préoccupe de mettre sur pied, parallèlement ou en complément aux enquêtes qu'il organise, des systèmes d'observation plus ou moins permanents, tels que l'état civil itinérant.

Dans le même ordre d'idées, et à l'occasion précisément des investigations préconisées par les organismes internationaux sans doute serait-il opportun d'essayer de monter un système de recensement par sondage, qui donnerait de manière continue les renseignements de base sur les populations africaines des territoires d'Outre-Mer français. La présente note se propose de décrire ce que pourrait être un tel système, dont il est inutile par ailleurs de souligner l'intérêt que son organisation présenterait du point de vue international.

## 2 - RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS ET ENQUETES DEMOGRAPHIQUES

Chaque année, les responsables des circonscriptions administratives procèdent au recensement d'une partie (voire parfois de la totalité) des ressortissants de leurs circonscriptions respectives. Les conditions dans lesquelles se déroulent ces opérations (nécessité de faire vite, établissement de renseignements parfois sommaires) font cependant que les résultats obtenus sont généralement inexploitable d'un point de vue strictement démographique. Les raisons de cet état de

fait ont été maintes fois soulignées, nous ne les rappellerons pas ici, notre propos étant simplement d'établir une distinction très nette entre ces recensements que nous appellerons "administratifs" et les enquêtes démographiques que nous envisageons d'organiser de manière régulière dans chaque territoire.

Les recensements administratifs sont essentiellement destinés à fournir des renseignements sur chaque personne, alors que les enquêtes démographiques visent la détermination d'une situation d'ensemble. De plus, les recensements administratifs ne fournissent généralement pas d'indications sur le rythme et l'ampleur des naissances et des décès, toutes choses fondamentales au contraire dans les enquêtes démographiques.

C'est dire par conséquent que les objectifs, tout comme la réalisation des deux sortes d'opérations, ne sauraient être confondus. La conduite et l'exécution des enquêtes préconisées ci-après ne doivent en principe modifier en rien les usages de l'administration en matière de recensements traditionnels. Il semble par ailleurs qu'en utilisant à bon escient les possibilités de la méthode des sondages et en se contentant de données valables pour des ensembles suffisamment importants (les territoires eux-mêmes, par exemple,) la tâche qui incomberait à chaque territoire pour la réalisation des dites enquêtes soit généralement minime.

### 3 - ENQUETES DEMOGRAPHIQUES.

L'objectif à atteindre serait de parvenir à recenser de manière convenable chaque année et dans chaque territoire un nombre suffisant de personnes pour que les résultats obtenus soient significatifs à l'échelon du territoire. Deux problèmes se posent par conséquent d'une part, déterminer le nombre minimum de personnes qui devront être recensées de cette façon,

- d'autre part, préciser les méthodes à utiliser pour parvenir à un recensement convenable de ces personnes.

#### 3-1- NOMBRE MINIMUM DE PERSONNES.

Tout dépend du genre de renseignements que l'on désire obtenir ainsi que de la précision avec laquelle on souhaite les connaître; en fait ce dernier critère n'est guère à considérer car les conditions dans lesquelles se déroulent les recensements au milieu sous-développé sont telles que très vite, la précision théorique du résultat dépasse celle à laquelle les agents recenseurs parviennent au cours de leurs interrogatoires. D'autre part, il est toujours

possible de s'arrêter, au cours de l'exploitation des données rassemblées, au stade de ventilation au delà duquel les fréquences ne sont plus significatives; par exemple tranches d'âges quinquennales, décennales ou même plus larges si besoin est.

Finalement, ce minimum doit donc pouvoir être fixé en fonction exclusive des moyens disponibles dans chaque territoire pour l'exécution correcte des enquêtes projetées. A titre indicatif et en toute première approximation, le chiffre de 20.000 personnes pourrait par exemple être retenu. Rapporté à l'effectif moyen d'un territoire africain qui doit être de l'ordre de 2.000.000 d'habitants il en résulte une fraction de sondage moyenne de 1/100; c'est à dire que si chaque chef de circonscription gère un effectif moyen de 50 à 100.000 personnes il lui serait demandé de procéder chaque année au recensement selon des procédés scientifiques d'environ 500 à 1.000 personnes.

Il ne semble donc pas qu'il s'agisse là d'un surcroît de travail considérable; il est certain naturellement que les résultats rassemblés dans ces conditions n'auront pour chaque Administrateur aucune signification à son échelon. C'est l'avantage de la méthode des sondages de fournir à un coût infiniment moindre des renseignements valables pour un ensemble important, mais c'est aussi son inconvénient de n'être absolument pas utilisable pour une petite zone lorsque les effectifs de l'échantillon retenu ne sont pas suffisamment nombreux.

Dans le cas présent, les données peuvent être pleinement significatives à l'échelon territorial; elles ne sauraient par contre revêtir une signification quelconque à un échelon administratif inférieur, cercle, district, etc ...

### 3-2- METHODES APPROPRIEES.

Il va de soi que des résultats corrects ne pourront être obtenus que si toutes les précautions sont prises aux divers stades pour satisfaire aux impératifs du sondage d'abord, du recensement ensuite.

### 3-21- IMPERATIFS DU SONDAGE.

Il convient essentiellement que l'échantillon de population qui sera soumis à l'enquête soit constitué de manière probabiliste. C'est ici un domaine de spécialistes : les services de statistiques qui fonctionnent dans chaque territoire ou dans chaque groupe de territoires doivent être obligatoirement chargés de constituer

les dits échantillons. De plus, une fois chaque village (ou hameau, ou campement) de l'échantillon déterminé aucun remplacement ne devra intervenir du seul chef du responsable local du recensement. La validité d'ensemble des résultats ne peut être assurée que si chaque exécutant se conforme rigoureusement au plan de sondage retenu.

### 3-22- IMPERATIFS DU RECENSEMENT.

Les règles auxquelles doit satisfaire un recensement en milieu africain ont pu être précisées progressivement au cours des diverses investigations déjà effectuées. Elles comportent :

(1) en tout premier lieu l'emploi d'un personnel spécialisé, préalablement formé à ce travail et minutieusement contrôlé à toutes les phases des opérations.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ce point. Les difficultés de l'investigation démographique en Afrique font qu'il est absolument nécessaire de recourir à du personnel autochtone du même groupe ethnique que les populations visitées, que ces agents doivent subir une formation complète avant d'être lancés sur le terrain et que leur travail doit être contrôlé de très près au fur et à mesure des opérations.

(2) l'introduction dans les interrogatoires de questions relatives aux naissances et aux décès.

(3) le recensement de la population aux lieux de domiciles respectifs des personnes retenues (technique du case à case par opposition à celle du rassemblement des populations).

(4) l'utilisation systématique de calendriers historiques pour la détermination des âges et d'une manière générale de toute durée (de mariage, de présence, d'absence) etc.

### 4 - PROJET D'ORGANISATION PRATIQUE.

A titre indicatif, voici comment pourraient être envisagées la mise au point et l'organisation d'un système de recensement régulier apte à fournir de manière continue les données démographiques de base sur les populations des Territoires d'Outre-Mer.

#### 4-1- MISE AU POINT DU SYSTEME.

La mise au point pourrait s'effectuer sur deux plans :

.../...

- rassemblement dans tous les territoires de la documentation nécessaire,
- exécution à titre d'expérience d'une enquête complète dans un territoire donné.

4-12- DOCUMENTATION NECESSAIRE.

Elle est de deux ordres selon qu'elle concerne l'établissement de la base de sondage nécessaire au tirage de l'échantillon ou bien l'exécution proprement dite du recensement. Son rassemblement pourrait être entrepris dès à présent dans un cas comme dans l'autre.

Des éléments en sont d'ailleurs déjà disponibles dans certains territoires; de plus, il importe de souligner que cette documentation peut être utilisée à des fins diverses dont les enquêtes démographiques plus spécialement envisagées ici ne constituent en somme qu'un cas très particulier.

A - ETABLISSEMENT DE LA BASE DE SONDAJE. Il importe de disposer pour chaque territoire de la liste complète des agglomérations (villages, hameaux, campements, ...) ou des collectivités qui composent chacune de ses circonscriptions administratives. En vue de statistiques ultérieures toujours utiles, c'est à dire de classement en grands groupes homogènes, les listes ainsi dressées doivent comporter autant que possible l'évaluation la plus récente de la population de chaque unité ainsi que le groupe ethnique qui y domine.

Il serait intéressant que ces listes puissent être disponibles dans chaque territoire à la fin de l'année 1958 au plus tard, et soient disposées comme suit :

TERRITOIRE de . . . . .

CIRCONSCRIPTION (Cercle, District, . . . . .)

Cantons ou (l'équivalent):	Villages ou (l'équivalent):	Population Totale	date de l'évaluation	Ethnie dominante
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

B - DOCUMENTATION NECESSAIRE AUX INTERROGATOIRES.

... La conduite des interrogatoires démographiques en milieu sous développé est toujours très délicate en particulier à cause du fait que les populations n'ont qu'une notion

très vague de l'écoulement du temps. Il importe par conséquent que les agents recenseurs puissent disposer du maximum de documentation leur permettant de repérer approximativement le temps passé.

Cette documentation comprend :

B-1- LES CALENDRIERS HISTORIQUES c'est à dire la liste des chefs (traditionnels, religieux, administratifs, ...) qui se sont succédé depuis les 50 ou 60 dernières années avec les dates correspondantes de prise et de cessation de fonction, ainsi que tous les événements locaux (guerre, grande famine, système ou tarif nouveau d'impôt, constructions de route, classes d'âge, etc ...) susceptibles d'avoir laissé une empreinte dans la mémoire des populations, avec les dates auxquelles ces événements se sont produits.

B-2- LES CALENDRIERS ANNUELS permettant de diviser l'année en grandes périodes telles que les populations puissent se les représenter aisément : calendrier agricole, calendrier religieux (arabe), fêtes traditionnelles à périodicité annuelle, etc...

L'établissement de ces calendriers doit se faire à l'échelon de chaque circonscription administrative et comporter autant que possible la traduction en langue locale, de manière que les individus puissent identifier correctement l'évènement considéré; il devrait enfin intervenir pour la fin de l'année 1958 au plus tard.

4-13- EXPERIENCE-PILOTE Parallèlement à cette préparation, il semblerait intéressant de procéder dès que possible et à titre d'expérience à l'exécution d'une enquête complète suivant le schéma esquissé plus haut. Le territoire de Madagascar pourrait être choisi comme théâtre de cette opération : d'une part, en effet aucune enquête démographique n'a pu encore être réalisée dans ce territoire; d'autre part une documentation de base y est d'ores et déjà disponible, puisqu'elle avait été rassemblée en vue du recensement par sondage de la population autochtone qui devait avoir lieu en 1956; enfin les statistiques de l'état civil révélant une proportion relativement élevée d'actes déclarés officiellement (35 naissances et 13 décès annuels pour 1.000 habitants), il serait intéressant de mesurer l'écart de ces chiffres avec les taux réels.

Suivant les disponibilités en personnel, l'enquête pourrait porter sur un effectif de 20 à 50.000 personnes, soit une fraction de sondage de l'ordre de 1/250 à 1/100; c'est à dire qu'en moyenne 400 à 1000 personnes seulement se trouveraient recensées pour chaque tranche de 100.000 habitants.

A raison de 20 personnes recensées par jour et par agent le recensement des 20 à 50.000 personnes nécessiterait quelque 1.000 à 2.500 jour/agent, soit pour des mois de 25 jours ouvrables environ 40 à 100 mois/agent. Autrement dit, le recensement pourrait être réalisé en 2 mois à l'aide d'une équipe groupant de 20 à 50 agents recenseurs, chiffres naturellement approximatifs.

Le personnel nécessaire à cette fin pourrait, semble-t-il, être heureusement fourni par les agents de l'enseignement à condition que l'enquête se déroule durant la période des vacances scolaires. Au cas où l'emploi de ce personnel donnerait satisfaction à Madagascar, la généralisation du système pourrait être envisagée dans les divers territoires, où effectivement chaque année un nombre important d'agents susceptibles de constituer de bons sinon d'excellents enquêteurs se trouve disponible. Une rétribution complémentaire spéciale devra naturellement être prévue.

De toute manière, la formation de ce personnel ainsi que l'organisation de l'enquête dans son ensemble (plan de sondage, tirage de l'échantillon, calendrier des opérations) doivent incomber au service des statistiques, chaque fonctionnaire étant simplement responsable de l'exécution correcte du recensement des quelques villages (2 ou 3 en moyenne) de l'échantillon qui se trouvent dans sa circonscription. Etant donné qu'il s'agit pour l'instant d'une expérience, le service des statistiques pourrait également se charger du contrôle du recensement lui-même dans chaque village, mais du fait de la faible charge qui en résultera finalement pour chaque Administrateur, il semble que cette tâche doivent logiquement lui incomber, le rôle du service des statistiques se bornant alors à contrôler la validité des renseignements d'ensemble et non au contrôle sur le terrain proprement dit.

Mais il est évident que le partage des attributions respectives de chaque service intéressé pourrait difficilement être réglé dès à présent; c'est l'enquête pilote projetée qui doit fournir les indications les plus précieuses à cet égard.

## 5 - GENERALISATION DU SYSTEME.

Une fois l'expérience de Madagascar réalisée, des directives plus précises pourraient être données et renouvelées chaque année à chaque territoire. Elles consisteraient essentiellement en une liste des agglomérations ou des collectivités dont le recensement devrait intervenir dans l'année considérée. Etant donné que l'opération serait destinée à être répétée la phase préparatoire de la lère année aurait une valeur d'investissement pour les années suivantes. C'est



ainsi que la formation du personnel se trouverait progressivement simplifiée voire bientôt supprimée, l'intérêt commandant naturellement de conserver les mêmes agents recenseurs; d'autre part le matériel acquis la lère année pourrait être utilisé par la suite.

Il importe par conséquent de souligner que si le recensement mondial de la population prévu pour 1960 fournit en fait l'occasion de monter un système de recensement par sondage des populations des Territoires d'Outre-Mer français, l'intérêt de ce système est permanent et son coût doit être progressivement réduit au fur et à mesure de son renouvellement.

